



a qui va etre confié mon fils 14ans en cas d'incarcération de sa

Par **TROIE**, le **01/04/2011** à **21:44**

bonjour, mon ex-épouse va etre jufée en correctionnelle sous peu, elle a la garde de mon fils, j'ai l'autorité parentale, si sa mère est incarcéré qui a la garde de mon fils ? merci

Par **Claralea**, le **01/04/2011** à **22:10**

Si vous avez l'autorite parentale conjointe et que vous avez l'habitude de respecter vos DVH, en gros que vous entretenez des relations suivies et harmonieuses avec votre fils, logiquement, ce sera vous qui en aurez la residence si vous en faites la demande

Par **TROIE**, le **01/04/2011** à **23:39**

Merci de votre réponse, oui les rapports sont bons, malgré un travail de SAP, et un non respect de l'autorité parentale, de la part de la mère, non partage d'informations relative sur l'éducation, scolarité; santé, décisions, etc..ex: pas de carnet de santé vu depuis 3ans ! elle me renvoie les courriers simples, AR, signifiés ! Cordialement